

Devenir Chevalier

Date : 7 juin 2015

Pour devenir Membre de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme, il faut adresser une lettre de motivation au Conseil de Chancellerie et se doter de deux parrains déjà membres de la confrérie. La candidature sera alors examinée lors d'une réunion du conseil de chancellerie de la confrérie. La décision d'accepter ou non une candidature présentée se prend à la majorité des membres du conseil.

L'insigne statutaire de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme



Lorsqu'un nouveau chevalier est désigné par vote du Conseil de Chancellerie, le grand maître lui adresse sa lettre de nomination accompagnée des félicitations du conseil ainsi qu'une convocation au chapitre annuel au cours duquel il recevra les insignes statutaires de l'ordre, à savoir la médaille ainsi que le diplôme correspondant. À cette occasion, le nouveau chevalier signera le registre et recevra l'accolade de ses confrères et consœurs.

La médaille de chevalier de l'Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme est une œuvre du célèbre [sculpteur Alain Lantero](#). La médaille reste la propriété pleine et entière de la confrérie.

Vous trouverez ci-dessous tous les documents à télécharger et à retourner dûment complétés et signés, accompagnés du règlement de votre cotisation et des droits de chancellerie .

Nous vous signalons que toute personne peut nous adresser une candidature spontanée. La confrérie se chargera de lui trouver deux parrains.

- [Télécharger le dossier de demande d'admission](#)
- [Télécharger le règlement intérieur](#)

Les Tarifs

Suite à l'Assemblée Générale de l'Ordre du 11 septembre 2015, les tarifs sont les suivants :

- Montant de la cotisation annuelle pour une personne seule : 40 € ;
- Montant de la cotisation annuelle pour un couple : 70 € ;

- Montant des droits de chancellerie (la première année uniquement) : 50 € ;
- Montant total pour la première année dans le cadre d'une adhésion pour une personne : 90 € ;
- Montant total pour la première année dans le cadre d'une adhésion pour un couple : 170 €.

Vous pouvez régler par chèque libellé à l'ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme.

Le dossier complet est à adresser à nos bureaux dont l'adresse est la suivante :

Ordre de la Confrérie des Gastronomes du Puy-de-Dôme
Maison des Associations
2, boulevard Trudaine
63000 Clermont-Ferrand – France

- [Partager sur Facebook\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Google+\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquez pour partager sur Pinterest\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Cliquer pour partager sur Tumblr\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
- [Partager sur Twitter\(ouvre dans une nouvelle fenêtre\)](#)
-